

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 juin 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 juin 2025. Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MAZOIRE Guy, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette, CAILLOT Daniel, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LOUHET Damien, MARTIN Michel, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, GUYOT Justine, LEROY Anne, MONNETTE Jean-Marie, SAURAT Jean-François, VENUAT Éric,
Secrétaire de séance : CLAVEL Eric. En exercice : 44. Présents : 29. Votants : 29

28- Environnement - Modification de la délibération relative à la prolongation de la promesse de bail PVEOLE 18 - FAC – Rapporteur : Guy HOURCABIE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Nivernais, réuni en séance le 8 avril 2025, a délibéré favorablement pour une prolongation de la promesse de bail accordée à la société Centrale Photovoltaïque PVEOLE 18 qui est devenue l'unique bénéficiaire de la promesse de bail en lieu et place de la société EREA INGENIERIE.

PVEOLE 18 avait sollicité une prolongation de deux années, mais une erreur matérielle a conduit à la mention d'une prolongation d'une seule année dans la délibération initiale.

Considérant que les travaux débiteront à l'automne 2026 et seront achevés en novembre 2027, avec une mise en service prévue à cette date,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De corriger** cette erreur
- **D'accorder** une prolongation de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 24 juin 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/06/2025
Et de la publication le 26/06/2025

La Présidente

La Présidente,
R. ROY